



Saint Michel le Cloucq Vendée

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Le projet de budget 2019 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services et de ne pas augmenter la fiscalité.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

BUDGET GENERAL

↳ La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 789 017 €, forte baisse par rapport au budget 2018 dû au fait de capitaliser le résultat de fonctionnement antérieur.

Les recettes

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 789 017 € et se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation
013 – Atténuation de charges	18 000 €	10 000 €	- 8 000 €
70 – produits des services	57 600 €	54 200 €	- 3 400 €
73 – Impôts et taxes	421 000 €	432 200 €	+ 11 200 €
74 – Dotations et participations	279 500 €	279 150 €	- 350 €
75 – Autres produits de gestion courante	11 000 €	10 390 €	- 610 €
76 – Produits financiers	1.78 €	1.43 €	-0.35 €
77 – Produits exceptionnels	200 €	200 €	/
042 – Opérations d'ordre	100 €	0 €	- 100 €
002 – Résultat antérieur	299 399.22 €	2 875.57 €	- 296 523.65 €
TOTAL	1 086 801 €	789 017 €	- 297 784 €

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie, accidents de travail ou maladie professionnelle.

Chapitre 70 : il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, le transport scolaire, le remboursement effectué par le budget annexe assainissement suite à la mise à disposition de personnel et le remboursement de frais annexes à la location des salles.

D'autres recettes sont également enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières et la redevance d'extraction des carrières Kleber Moreau.

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante est celle de la fiscalité locale.

Le conseil municipal n'a pas augmenté les taux depuis 2016 qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 17.20 %
- Taxe foncière bâti : 17.38 %
- Taxe foncière non bâti : 48.37 %

D'autres postes de recettes importants : la taxe additionnelle aux droits de mutation (35 000 €), le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (38 000 €).

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution en raison de l'effort de contribution au redressement des finances publiques demandé par l'Etat depuis 2014. La commune a inscrit la somme de 189 800 € pour 2018.

Pour les autres dotations de l'Etat, elles ont été estimées ainsi : 30 000 € pour la dotation nationale de solidarité rurale et 18 000 € pour la dotation nationale de péréquation.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante et est constitué pour la commune des encaissements de locations (3 salles et un locatif) pour un montant prévisionnel de 10 000 €.

Chapitre 76 : Les produits financiers

Pour St-Michel-le-Cloucq, ce sont les parts sociales du Crédit Agricole.

Chapitre 77 : il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances et l'enregistrement des cessions des immobilisations.

Chapitre 042 – il concerne des opérations d'ordre budgétaires et notamment les travaux en régie.

Les dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 789 017 € et se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation
011 – Charges à caractère général	206 000 €	192 760 €	- 13 240 €
012 – Charges de personnel	302 250 €	315 000 €	+ 12 750 €
014 – Atténuation de produits	25 000 €	26 500 €	+ 1 500 €
65 – Autres charges de gestion courante	51 000 €	52 970 €	+ 1 970 €
66 – Charges financières	15 000 €	10 500 €	- 4 500 €
67 – Charges exceptionnelles	100 €	100 €	/
022 – Dépenses imprévues	39 451 €	7 887 €	- 31 564 €
023 – Virement à l'investissement	420 000 €	158 000 €	- 262 000 €
042 – Opérations d'ordre	28 000 €	25 300 €	- 2 700 €
TOTAL	1 086 801 €	789 017 €	- 297 784 €

Chapitre 011 : il s'agit de dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, livres de bibliothèque, fournitures scolaires, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, contrats de maintenance, primes d'assurance, frais d'affranchissement, téléphone, impôts et taxes payées par la commune,...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

En 2019, un recrutement est à faire pour remplacer l'agent des services techniques. Ce poste a été augmenté et passe de 30h à 35h.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il s'agit : - des dégrèvements accordés par délibération du Conseil municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs

- De l'attribution de compensation négative à rembourser à la Communauté de Communes du pays de Fontenay-le-Comte : TPU, service autorisation droits des sols, service Hygiène et sécurité.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- le versement des indemnités et cotisations des élus
- les subventions de fonctionnement aux associations

Chapitre 66 : Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 420 000 €.

La section d'investissement

Elle s'équilibre à 1 592 546.38 €.

Les recettes

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 311 339.78 € + 281 206.60 € de crédits reportés.

Chapitre	BP 2018 + CR 2017	BP 2019 + CR 2018
001 – Excédent investissement reporté	131 105.43 €	45 840.10 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement, Don	42 000.00 €	67 000.00 €
1068 – Affectation section fonctionnement	61 255.41 €	538 011.68 €
13 - Subventions	311 985.00 €	357 294.60 €
16 - Emprunts	/	340 000.00 €
024 – Produits des cessions d'immos	20 000.00 €	500.00 €
021 – Virement prévisionnel	420 000.00 €	158 000.00 €
040 – Opérations d'ordre	28 000.00 €	25 300.00 €
041 – Opérations patrimoniales	60 000.00 €	60 600.00 €
TOTAL	1 074 345.84 €	1 592 546.38 €

Les principales recettes sont constituées par :

- les subventions à hauteur de 357 294.60 €
- le remboursement du FCTVA à hauteur de 65 000 € (2017,2018 et 2019)
- la taxe d'aménagement à hauteur de 2 000 €

Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 318 371.08 € 274 175.30 € de crédits reportés.

Chapitre	BP 2018 + CR 2017	BP 2019 + CR 2018
16 – Remboursement emprunts	42 000.00 €	43 300.00 €
020 – Dépenses imprévues	32 290.43 €	10 071.08 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	100.00 €	100.00 €
041 – Opérations patrimoniales	60 000.00 €	60 600.00 €
Opération		
101 – Acquisitions diverses	5 793.72 €	10 000.00 €
102 – Bâtiments divers	131 326.73 €	196 377.44 €
103 – Voiries diverses	192 368.36 €	27 316.44 €
106 - PLU	27 426.60 €	21 784.40 €
108 – Atelier municipal	164 280.00 €	140 471.48 €
109 – Aide à l'habitat	3 000.00 €	3 000.00 €
110 – Aménagement de la Pagerie	390 820.00 €	798 491.94 €
114 – Liaison piétonne	2 940.00 €	0.00 €
115 – Maison d'Assistants Maternelles	22 000.00 €	281 033.60 €
TOTAL	1 074 345.84 €	1 592 546.38 €

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Travaux suite au Contrat Communal d'Urbanisme (CCU) 776 000 €
- Construction de la MAM 266 000 €

Budget annexe Assainissement

Ce budget s'équilibre à la somme de 78 375.72 € pour la section d'exploitation et à 86 325.59 € pour la section d'investissement.